



Projet soumis à approbation
de la CPNEFP du 10-04-2014

Réunion CPNEFP du 06 mars 2014

Compte rendu

Collège employeurs :

SyndArch : Françoise GROSHENS, Jean-François CHENAIS, Boualem BELLEMOU, Patrick COLOMBIER, Jacques PUISSANT
UNSA : Odette BAUMGARTNER, Patrick SARAZIN, Edmond CEZARD

Collège salariés :

CFDT-SYNATPAU : Stéphane CALMARD, Nabila HAMICI
CFE-CGC : Sabrina DEJOZE
CFTC : Angélique LACROIX, Yassin BOUAZIZ
CGT : Laurent TABBAGH
FO : Michel CONFORTI, André ZAJDA
UNSA : (Frédérique PAQUIER, Jean-Louis BLANC excusés)

Président : Patrick SARAZIN (représentant des employeurs)

Vice Président : Stéphane CALMARD (représentant des salariés)

Chargée de mission formation : Hien TRAN

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Ordre du jour

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 février 2014
- 3 - Rapport d'activité de la Présidence
- 4 - Information de la sous-commission "Emploi & Compétences"
- 5 - Information sur le séminaire organisé par l'Opca PI relatif à la formation professionnelle
- 6 - Questions diverses.

Point n° 1 : Approbation de l'ordre du jour

Décision : L'ordre du jour de la CPNEFP du 06 mars 2014 est approuvé sous réserve des ajouts suivants en questions diverses :

- formation dans les DOM
- courriers de la CPNNC relatif à la HMONP
- modalités de financement CAO-DAO, BIM
- modalités de traitement de la labellisation par ACTALIANS (Opca PI)

Point n° 2 : Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 06 février 2014

Décision : La CPNEFP approuve en l'état le procès verbal de la réunion du 06 février 2014.

Point n° 3 : Rapport d'activité de la Présidence

↳ Projet "Emploi & Compétences" :

PS (UNSA) : le comité de pilotage du projet "Emploi & Compétences" s'est réuni. Les Ministères du Redressement Productif et de la Culture y étaient représentés. Quant au Ministère du Travail, il n'a pu participer à ce comité par manque d'effectif. Cependant, il a communiqué des informations intéressantes au comité, à savoir qu'en ce qui concerne le FSE, le dossier ne pourra pas être déposé comme prévu en avril prochain, mais peut-être en juin, voire même en septembre 2014.

Le Ministère du Redressement Productif a confirmé son intérêt pour le projet et son envie de le suivre, mais dans l'immédiat, il n'a aucun moyen de financement à proposer à la branche. Quant au Ministère de la Culture, il doit revenir vers la branche dans les mois à venir pour les modalités de conventionnement et le financement de 30.000 €.

↳ Les constructions parasismiques :

PP : le secrétariat du paritarisme a représenté la Présidence de la CPNEFP à une réunion interministérielle sur le thème des constructions parasismiques. Le groupe interministériel travaille depuis déjà un certain temps, il a commencé par faire un état des lieux de ce qui se faisait en matière de formation sur la construction parasismique. La branche a un peu détonné dans le décor et a écouté ce qui a été dit par le CNOA et le Ministère de la Culture. Visiblement, l'état des lieux est un peu pauvre sur la question, de plus, le paritarisme a été confronté à une approche liée à une vision qui lui a semblé un peu erronée de ce qu'étaient les entreprises d'architecture.

Le travail de ce groupe interministériel présente un danger, celui de trop scinder les choses entre les collaborateurs d'agences ou les architectes à former. La branche a rappelé que les entreprises d'architecture n'étaient pas forcément structurées de cette façon, elle a indiqué qu'elle avait des référentiels d'activités en cours de validation et qu'il serait peut-être utile que le travail se poursuive sur la base d'une analyse fondée sur les activités des uns et des autres et que, probablement, les actions de formation envisagées sur le parasismique ne touchaient pas uniquement la dimension de la conception, mais d'autres activités, jusqu'à la Direction d'Exécution des Travaux.

Le propos de la branche a un peu surpris les trois Ministères (Logement, Développement Durable, Culture) et ce qu'elle a eu à dire a été entendu. Il lui a même été suggéré de communiquer à ce groupe interministériel les référentiels d'activités permettant de mieux identifier parmi celles-ci, repérer celles qui pouvaient faire utilement l'objet de formations complémentaires permettant d'attirer l'attention sur la dimension des constructions parasismiques.

Décision : La CPNEFP accepte de communiquer (avec le logo de la branche) ses référentiels d'activités et de compétences au groupe interministériel (Ministères du Logement, du Développement Durable et de la Culture) pour lui permettre d'identifier les activités qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de formations sur la construction parasismique.

Point n° 4 : Information de la sous-commission "Emploi & Compétences"

HT : par rapport à la journée du 26 mars prochain qui a été programmée avec les référents des CPR, malgré les relances du comité de pilotage, seules trois régions ont désigné des référents :

- la région Ile-de-France : Christophe Yuen et Nabila Hamici
- la région Rhône-Alpes : Edmond Cézard
- la région Lorraine : Jean-Luc Probst.

La branche se trouve face à l'un des écueils identifiés par la CPNEFP dès le départ, à savoir que les membres des CPR ont des contraintes en termes d'activités professionnelles et syndicales qui potentiellement, les empêcheraient de participer de manière active tout au long du projet.

H. Tran propose à la CPNEFP, soit de repousser cette date du 26 mars, en espérant pouvoir réunir en avril les référents des CPR, ce qui semble utopique ; soit de mettre en place la solution de secours qui avait été imaginée au sein de la sous-commission, c'est-à-dire, qu'à l'exemple de la région Champagne-Ardenne qui lui avait demandé de se rapprocher du CROA, il faudrait amorcer une communication auprès de ces Conseils Régionaux de l'Ordre pour pouvoir commencer à informer les entreprises et les salariés pour les inviter à participer à l'expérimentation.

JFC (SyndArch) : c'est une solution à mettre en œuvre, par contre, le préalable, c'est quand même la réunion avec le CNOA le 20 mars prochain et si la branche a son appui, ce sera d'autant plus facile ensuite de démarcher les CROA.

PS (UNSA) : un certain nombre de relances a été initié auprès des CPR, la Bretagne doit se prononcer prochainement.

JFC (SyndArch) : la Bourgogne a été également relancée, mais les vacances scolaires n'aident pas.

EC (UNSA) : quid des positions exactes du CNOA et des CROA ?

HT : l'idée était de multiplier les canaux de communication auprès des entreprises et salariés de la branche. Pour le CNOA, la branche avait tablé sur les outils de communication comme les Cahiers de la Profession qui sont généralement lus au moins par une personne au sein des agences, il est également possible de transmettre des actualités du projet "Emploi & Compétences" par le biais de la Newsletter du conseil national. Ces outils de communication intéressants arrivent directement dans les boîtes mail des architectes et salariés lorsque l'adresse est celle de l'entreprise.

Par rapport aux CROA, certaines régions comme le Nord Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne et la Lorraine avaient considéré que le rapprochement entre les représentants de l'Ordre et ceux des CPR pouvait permettre de favoriser une participation active des dirigeants d'entreprise et des salariés à l'expérimentation prévue.

JFC (SyndArch) : en 2013, la branche a approché le CNOA en termes de financement du projet. La nouvelle Présidente, Catherine Jacquot, a confirmé son intérêt pour ce projet et doit réfléchir au montant à lui allouer.

SC (CFDT) : en l'absence de nouvelles des référents d'ici quelques jours, S. Calmard propose de relancer les Présidences de CPR.

HT : le temps passe et l'incertitude croît par rapport aux régions. En ce qui concerne le planning des activités, il y a quand même une obligation d'appel d'offres sur les groupes de discussions. Il avait été question d'un prestataire pour assurer la qualité du projet pour le recueil et l'analyse des besoins des entreprises et de leurs salariés. L'appel d'offres est prêt (voir document) et H. Tran y a inclus certains éléments obligatoires par rapport au FSE (transparence sur les critères d'évaluation, sur les éléments de publicité, etc.).

Tout est lié et si, de semaine en semaine, l'échéance est repoussée dans l'espoir qu'une CPR se réveille, le mois de juin sera vite arrivé ...

FG (SyndArch) : propose qu'un courrier soit envoyé aux Présidences des CPR concernées par le projet pour leur rappeler que les référents sont attendus le 26 mars prochain.

HT : l'objectif est de pouvoir utiliser cette réunion pour amorcer l'étude qualitative en se disant que les référents auront une expertise sur la direction d'entreprise, sur le management des équipes et sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. C'est le premier groupe de discussions qui devrait permettre de faire le relevé et l'analyse des besoins des entreprises et des salariés.

Plusieurs débats ont eu lieu au sein de la sous-commission, elle avait envisagé d'abord d'impliquer les Présidences, avant d'arriver à des référents plus motivés par le projet.

FG (SyndArch) : à ce jour, il n'y a pas assez de référents, il faut donc relancer les Présidences des CPR, sinon rien ne se fera si la réunion du 26 mars n'a pas lieu. Cependant, comment l'Ordre pourrait-il pallier ce manque ?

HT : il ne s'agit pas de la réunion du 26 mars, mais des 8 réunions en région qui doivent donner lieu à l'expérimentation. Dans chacune des régions, l'idée est d'organiser une réunion avec les entreprises identifiées (les dirigeants et au moins un salarié) pour recueillir leurs réactions et leurs sentiments par rapport au projet et aux outils imaginés et les adapter aux pratiques professionnelles de l'entreprise. Le premier groupe de discussions avec les référents devait servir de test, notamment pour les guides d'entretien.

La solution de secours de la sous-commission est de ne pas organiser la réunion prévue avec les référents, mais par contre, de commencer dès à présent à se projeter sur les réunions en région. Par rapport à ces réunions, si les CPR semblent faire défaut pour l'avenir, il faut quand même anticiper et trouver d'autres moyens pour contacter les entreprises et les salariés. Les autres moyens consistent à utiliser les canaux de communication des autres institutions et relais en régions.

PP : les Présidences de CPR qui ont été sollicitées ont été abreuvées de documents explicitant quelle était la démarche, quel était le rôle des référents et ce qui était proposé aux entreprises et aux salariés. La phase exploratoire du processus est terminée, la branche est censée entrer dans la phase de mise en œuvre.

EC (UNSFA) : sur 8 régions sollicitées, 3 ont répondu, quid du minima pour pouvoir lancer le projet ?

HT : compte-tenu du panel qui a été identifié, il y avait les petites régions, les moyennes et les grosses. Les grosses régions ont fait carton plein, il faudrait au moins deux régions moyennes et deux petites.

EC (UNSFA) : il faut donc relancer les Présidences de CPR, mais à part le fait que les CROA puissent être des vecteurs de communication, en quoi sont-ils concernés ?

HT : dans une région où le référent est actif sur la communication du projet et le comprend, il n'y a effectivement pas besoin du CROA, mais à ce jour, cinq régions n'ont toujours pas nommé de référents, il faut donc à un moment trouver des solutions pour ces régions là.

JFC (SyndArch) : en Bretagne, le CROA organise, département par département, des réunions Ordre/syndicats avec les architectes des départements. Une première réunion aura lieu le 21 mars prochain à Brest à laquelle JF. Chenais assistera, les organisations syndicales sont invitées à se présenter et à expliciter des projets. Il semble que ce soit un lieu intéressant pour justement parler des projets de la branche. Le Conseil de l'Ordre se fera fort d'exposer le travail ordinaire qu'il fait, mais à côté, il serait intéressant que les organisations syndicales exposent celui réalisé au sein de la branche, notamment celui en matière de formation, ainsi que le projet "Emploi & Compétences".

FG (SyndArch) : est très étonnée que la CPR Bretagne n'ait pas répondu, d'autant plus que tout le monde connaît son Président, Th. Le Berre, qui semblait intéressé par le projet.

EC (UNSFA) : la CPR Bretagne se réunit le 10 mars prochain. La branche recherche des personnes "motivées", qu'elles soient de l'Ordre ou des CPR. E. Cézard est très réticent à passer par le CNOA ou les CROA et ne voit pas ce qu'ils viendraient faire dans le projet, mis à part si la branche s'adresse à des personnes en particulier.

SC (CFDT) : il s'agit simplement de s'adresser aux CROA pour toucher des employeurs et des salariés, ce qui n'a aucun impact sur le processus du projet. Quant aux référents, S. Calmard va se charger de relancer la CPR Champagne-Ardenne et le Vice-Président de la CPR Lorraine qui était d'accord. Il ne manque des référents que dans cinq régions, ce qui ne devrait pas trop poser de problème, notamment en Bretagne. Si c'est nécessaire, S. Calmard est d'accord pour changer de région, quitte à proposer l'Auvergne. En Bretagne, si Th. Le Berre n'est plus d'accord pour être référent, S. Calmard propose d'interroger Laurence Croslard ; restera ensuite à se pencher sur le cas des CPR Pays de la Loire et Bourgogne.

JFC (SyndArch) : Laurence Croslard connaît bien les problèmes de formation puisqu'elle a travaillé sur le sujet au CNOA, JF. Chenais l'a interrogée sur le projet, il attend sa réponse.

HT : est embêtée du fait que la branche se trouve face à une difficulté structurelle des commissions paritaires, nationales ou régionales, mais qui se voit beaucoup plus en région. Les membres des CPR sont des personnes activistes, impliquées, mais qui ont une réalité professionnelle dans leur vie au quotidien. Ce projet "Emploi & Compétences" ne peut fonctionner que si les personnes impliquées sont issues des entreprises d'architecture.

Quant aux réticences institutionnelles, H. Tran se dit que le projet "Emploi & Compétences" est intéressant et sera pertinent dans la capacité des partenaires sociaux à tisser un réseau et à montrer qu'ils sont capables de mener des projets en y associant d'autres acteurs et non pas en restant sur le principe que ce n'est pas leur problème. L'objet des discussions ne porte pas sur la Convention Collective, mais sur des outils pratiques qui seront mis à la disposition des entreprises et des salariés. H. Tran ne peut apporter de réponse à cette réticence parce que la question se pose autrement. H. Tran entend néanmoins ce qui vient d'être proposé, le changement de CPR, mais si des changements doivent intervenir tous les trois mois à cause de difficultés rencontrées dans une région, ce ne sera pas possible.

YB (CFTC) : entend bien la démarche, il est indispensable que le dispositif fonctionne et il a été dit que c'étaient des professionnels qui devaient y participer. Quid de la participation de Christophe Yuen en Ile-de-France ? Quant à la participation des CROA, peu importe, ce qu'il faut trouver avant tout, ce sont des personnes qui apporteront des compétences techniques et la connaissance du métier. Le dispositif a déjà trois mois de retard, il faut donc avancer, quitte à aller taper à toutes les portes pour trouver des personnes motivées et techniquement compétentes.

EC (UNSFA) : souscrit à ce qui vient d'être dit et la réaction de S. Calmard semble constructive, il faut entrer directement en contact avec des personnes motivées. Cependant, E. Cézard ne voit pas ce que vient faire l'institution CNOA/CROA, mieux vaut entrer directement en contact avec des personnes de l'Ordre.

JFC (SyndArch) : ce problème technique qui est à résoudre relève des compétences de la sous-commission qui doit se réunir rapidement pour réfléchir aux moyens de relance qu'elle se donne, voire même à la possibilité ou pas de changer de région. Pour que le projet soit bien géré, la CPNEFP doit mandater la sous-commission pour qu'elle opère les redressements nécessaires et qu'elle relance les CPR.

PC (SyndArch) : revient sur les compétences relatives entre les organisations syndicales et les CROA, le problème de fond, c'est un problème d'information puisque la majorité des entreprises d'architecture ne sait même pas que les CPR existent. Dans les CPR, les représentants des deux collèges se réunissent la plupart du temps dans les locaux ordinaires pour une question de pratique et c'est quand même un bon vecteur d'information. Par le carnet d'adresses de l'Ordre, il doit être assez facile d'informer les entreprises qu'il se passe des choses pour le bien de leurs structures.

PP : il faudrait toutefois éviter de commettre une maladresse sur la nature du projet, c'est un projet qui n'est pas étranger à la formation, mais qui ne touche pas à ce domaine. Il est important de l'avoir en tête, notamment lorsqu'il est abordé en région, cela permettra d'éviter des écueils possibles puisque la formation concerne la branche mais également le CNOA et les CROA. Lors de la réunion du 20 mars prochain avec le CNOA, la branche sait qu'elle va devoir lever l'ambiguïté sur la nature réelle du projet et si elle fait de même partout où elle a l'occasion de l'évoquer, cela évitera une difficulté liée au fait que les CROA, eux aussi, s'intéressent au domaine de la formation.

LT (CGT) : globalement, le projet est porté par le paritarisme national. Se dire que dans certaines CPR, comme il y a carence du paritarisme, il faut faire appel à un tel ou un tel, cela ne va régler qu'un problème ponctuel. Si au niveau des CPR, la branche n'arrive pas à faire porter ce projet, la problématique sera la même dans trois mois, six mois ou un an ; il faut plutôt essayer de responsabiliser les CPR pour qu'elles portent ce projet.

HT : est plutôt dans une perspective utilitariste sur les CPR par rapport au projet. Entend bien ce que vient de dire L. Tabbagh sur le fait de responsabiliser les CPR et de les accompagner sur le fond, sur les questions d'emploi et de compétences. Pour faciliter la gestion du projet et pour trouver les entreprises d'expérimentation, serait-il possible d'imaginer, pour les CPR où il y a une carence, d'utiliser les différents canaux de communication en région, autres que ceux des syndicats et, dans un deuxième temps, de solliciter les Présidences de ces CPR pour qu'elles accompagnent H. Tran dans la mise en place de réunions avec les régions, voire même avec le Pôle Emploi ? À ce moment-là, il s'agira de les responsabiliser sur la partie institutionnelle et non plus sur la part technique.

EC (UNSFA) : dans les petites régions, le plus simple sera d'appeler les Présidences des CPR.

SC (CFDT) : se charge de rappeler ceux qui avaient accepté de participer au projet mais qui n'ont pas donné suite. En l'absence de réponse, il faudra passer à la phase de secours, supprimer la réunion du 26 mars et passer à la phase d'expérimentation.

SD (CFE-CGC) : si certaines régions sont représentées, ne faudrait-il pas quand même maintenir la réunion du 26 mars et commencer à travailler avec elles ?

JFC (SyndArch) : répète à nouveau que des décisions techniques sont à prendre et elles relèvent de la responsabilité de la sous-commission qui est au plus près du dossier.

PS (UNSFA) : est d'accord pour que la sous-commission se réunisse. En ce qui concerne la réunion du 26 mars, P. Sarazin propose qu'elle soit maintenue sous un format reconfiguré pour qu'au moins, ceux qui ont eu la politesse de répondre soient reçus et pour marquer l'avancement du projet. Au cas où cette réunion serait annulée, il faudrait la remplacer par quelque chose d'autre (envoi de documents ...) pour montrer que l'étape de fin mars a été maintenue.

PP : il faut être prudent pour la réunion du 26 mars, si elle est maintenue dans les mêmes conditions que prévues, elle ne devra pas présenter un caractère démotivant pour les quelques personnes volontaires aujourd'hui.

HT : propose de corréliser la réunion du 26 mars avec l'appel d'offres relatif à l'étude qualitative. La date butoir de réponse des prestataires a été fixée au 1^{er} avril 2014, elle peut être avancée pour que les réponses faites soient analysées le 26 mars. La première semaine d'avril pourrait être consacrée à l'audit des prestataires retenus.

FG (SyndArch) : propose que la CPNEFP valide certains aspects techniques sur lesquels elle souhaite que la sous-commission travaille pour éviter que celle-ci ne prenne des décisions qui pourraient être contestées par la suite.

HT : la CPNEFP doit répondre impérativement à deux questions :

- est-elle d'accord pour modifier l'ordre du jour de la réunion du 26 mars 2014 avec les référents des CPR, en sachant que l'objet même de cette réunion est modifié ; il concernera, plus en amont, l'analyse des réponses à l'appel d'offres et non pas le premier groupe de discussions tel qu'il a été imaginé. Charge à la sous-commission de mettre tout cela en place, notamment les grilles d'évaluation ;
- faut-il ou pas changer de régions ? Si oui, la sous-commission doit faire des propositions et avoir des réponses quasi acquises, sinon la suite sera compliquée.

PS (UNSFA) : la CPNEFP peut très bien imaginer, en marge de la commission "communication", que la sous-commission se réunisse ce jour. Au-delà, il y a également le calendrier général de l'opération.

HT : les groupes de discussions devaient effectivement démarrer en avril prochain, mais, compte-tenu des aléas du projet, ils démarreront en juin ou en juillet, voire même en septembre 2014, ce qui signifie que l'expérimentation prévue en septembre sera décalée au 1^{er} trimestre 2015. Les activités suivent leur cours avec les règles imposées par les pouvoirs publics et fonds européens par rapport à la conduite du projet et à la transparence en termes de financement.

Si la date du 26 mars est maintenue, si les auditions des prestataires ont bien lieu la première semaine d'avril et qu'un prestataire est retenu, la sous-commission présentera le nouveau calendrier des groupes de discussions à la CPNEFP du 10 avril 2014 et ensuite, le développement du cahier des charges pour l'outil informatique et l'expérimentation.

SC (CFDT) : suite aux appels téléphoniques passés, S. Calmard a des informations à communiquer à la CPNEFP :

- CPR Champagne-Ardenne : Cendrine Abry, architecte à Reims, confirme sa participation au projet.
- CPR Nord Pas-de-Calais : Juliette Vercoutter, architecte-paysagiste, souhaite participer au projet.
- CPR Bourgogne : Géraldine Forget confirme sa participation.
- CPR Bretagne : Emmanuel Legros est d'accord pour être référent.
- CPR Pays de la Loire : Sébastien Guiho est également d'accord pour être référent.

Toutes ces personnes vont confirmer leur participation par mail.

Décision : La CPNEFP mandate la sous-commission "Emploi & Compétences" pour qu'elle se réunisse au plus vite avec mission d'adapter l'ordre du jour de la réunion du 26 mars 2014 organisée initialement pour les référents des CPR. Cette réunion sera orientée sur l'appel d'offres relatif à l'étude qualitative.

HT : pour clore le point "Emploi & Compétences", à l'issue de la précédente CPNEFP, les référentiels d'activités et de compétences ont été envoyés pour commentaire aux différentes organisations. Il n'y a pas eu de remarques de fond en retour. Compte-tenu du délai prescrit (28 février 2014), il est nécessaire de savoir si les référentiels sont validés, diffusables sur le site et utilisables pour le projet "Emploi & Compétences".

Décision : La CPNEFP valide les référentiels d'activités et de compétences présentés le 06 février 2014 par la sous-commission "Emploi & Compétences".

🔗 Information sur la réunion avec Actalians sur le titre de secrétaire technique :

HT : la sous-commission "Emploi & Compétences" a rencontré le 28 février dernier Catherine Bissey d'Actalians qui a présenté son projet d'étude sur les modalités de formations ouvertes à distance pour le titre de secrétaire technique option "architecture". Les éléments présentés lors de la précédente CPNEFP avaient soulevé des questions, notamment par rapport à l'un des contenus du programme de formation, la CAO-DAO. La sous-commission "Emploi & Compétences" a été missionnée par la CPNEFP pour lever l'ambiguïté sur cet aspect.

Il ne s'agit pas de CAO-DAO, mais bien de PAO (Présentation Assistée par Ordinateur), ce qui explique en quoi les assistants techniques sont directement intéressés par ce module de formation.

Sur l'étude en elle-même, aujourd'hui, une centaine de personnes se forment au titre de secrétariat technique option "architecture" à travers toute la France, ce qui est intéressant en termes de nombre au niveau global, en revanche, sur les territoires, ce nombre est trop diffus pour pouvoir organiser des formations en présentiel.

D'où l'idée du service R & D d'Actalians de mener une étude sur la possibilité et les modalités des formations ouvertes à distance pour permettre à des personnes éloignées de pouvoir se former dans le cadre du titre de secrétaire technique option "architecture".

Compte-tenu des éléments présentés par Catherine Bissey, la sous-commission a manifesté son intérêt pour le projet. Aujourd'hui, il faut que la CPNEFP acte deux choses :

- la rédaction d'un courrier confirmant son intérêt à ce projet et son soutien à l'idée de l'étude ;
- la réponse à la question de Catherine Bissey par rapport au fait qu'un certain nombre de candidat(e)s souhaite pouvoir accéder à ce titre par le biais de la VAE. Qui dit VAE, dit jury professionnel, constitué pour ce titre. Ce jury est composé d'un dirigeant d'entreprise en activité ou à la retraite depuis moins de deux ans, d'une personne exerçant le métier de secrétaire technique en agence d'architecture et d'une troisième personne spécialisée en ingénierie de formation.

Catherine Bissey souhaiterait que la CPNEFP puisse relayer la demande de candidature pour les fonctions de membre de jury au titre du dirigeant d'entreprise et du secrétaire technique. Il faut des personnes en activité, qui connaissent le métier et pourront apporter un regard averti sur les dossiers des candidats, en sachant qu'une formation, sur les conditions du jury et les modalités d'évaluation, est assurée par Actalians. Enfin, pour affirmer l'implication des partenaires sociaux dans ce projet, la sous-commission a imaginé que ces jurys pourraient avoir lieu à l'APGP.

PS (UNSFA) : en sachant que la mission du jury dure une journée pour six candidats, elle est assez dense et les dates sont variables (une fois par mois).

SC (CFDT) : Géraldine Forget, secrétaire technique à Dijon, serait d'accord pour faire partie du jury.

Décision : La CPNEFP propose d'écrire à Catherine Bissey d'Actalians/Opca PI pour lui faire savoir que la branche soutient son projet de secrétaire technique option "architecture" en formation ouverte à distance et qu'elle est d'accord pour relayer les demandes de candidature des membres du jury.

Point n° 5 : Information sur le séminaire organisé par l'Opca PI relatif à la formation professionnelle

YB (CFTC) : tout le monde a dû recevoir de la part de l'Opca PI (ou ne va pas tarder à la recevoir), via le secrétariat du paritarisme, l'invitation à participer au séminaire qui aura lieu le jeudi 16 avril prochain. Ce séminaire aura pour objet d'informer toutes les branches adhérentes à l'Opca PI, sur les tenants et les aboutissants de la nouvelle réforme. Tout le monde y est convié, l'Opca PI se tiendra à la disposition des représentants de la branche pour l'assister dans l'élaboration d'un nouvel accord sur la formation professionnelle continue.

Le 28 février 2014, une nouvelle loi a été publiée sur la réforme drastique de la formation professionnelle. Si la branche ne fait rien, elle risque de voir disparaître une grosse partie du budget de l'Opca PI, environ 30 %. Il faut donc que la branche réagisse assez rapidement sur ce point.

JFC (SyndArch) : la CPNEFP doit commencer à travailler sur le sujet sans attendre, en s'entourant de compétences ad-hoc sur le sujet, elle doit avoir une vision claire de la loi et de ses arrêtés, étant consciente des conséquences. La CPNEFP peut éventuellement consulter conseil juridique, JF. Chenais ayant une confiance limitée dans l'interprétation de l'Opca PI, il souhaiterait arriver à cette réunion avec des éléments qui soient le produit du travail de la CPNEFP.

YB (CFTC) : l'avocat fera une analyse juridique, mais il ne parlera pas des conséquences financières et pour avoir des informations sur ce point, la CPNEFP peut saisir l'Opca PI qui possède ces chiffres. La suspicion de JF. Chenais à propos de l'Opca PI est connue, mais la situation est différente, il serait bon que JF. Chenais ait un minimum confiance en lui, Y. Bouaziz a la chance d'être le Président de l'OPCAPL, et quant à la qualité des chiffres et des informations fournis à la branche, ils seront tous marqués du sceau de la véracité.

Le but de ce séminaire c'est justement d'informer tout le monde des tenants et des aboutissants de la nouvelle réforme. Y. Bouaziz peut déjà communiquer les premiers documents réalisés par le cabinet Boumendil qui est spécialisé en formation professionnelle et qui a fait une analyse des différents projets de lois votés.

PS (UNSFA) : pourquoi ne pas profiter de la CPNEFP du 10 avril prochain pour que chacun apporte une première analyse, ce qui permettra d'assister au séminaire avec une meilleure connaissance de la réforme.

SC (CFDT) : propose que la CPNEFP convie Bernard Ducroix à la prochaine CPNEFP.

YB (CFTC) : si la CPNEFP souhaite ramener des experts, il vaut mieux s'adresser à des experts reconnus. Y. Bouaziz n'a toujours pas digéré les 15.000 € qu'il a facturés pour son étude sur l'enseignement à distance, il a un doute sur la qualité des informations que B. Ducroix a communiquées à la branche.

SC (CFDT) : l'avantage de faire appel à B. Ducroix, c'est d'une part, que la branche le connaît et d'autre part, qu'elle n'a pas besoin de faire appel à un grand cabinet parisien.

FG (SyndArch) : est très étonnée de la réaction de Y. Bouaziz en ce qui concerne le travail réalisé par B. Ducroix !

YB (CFTC) : son rapport ne valait pas le prix payé.

SD (CFE-CGC) : la CPNEFP est donc à peu près d'accord pour que chacun prenne connaissance de la nouvelle loi avant le 16 avril prochain, de sorte que les partenaires sociaux arrivent au séminaire avec une idée de la réforme.

JFC (SyndArch) : le problème est que les décrets d'application ne sont pas encore parus et rien ne prouve qu'ils le soient avant le séminaire. Nombre de lois plutôt bien sorties du Parlement (ex. loi MOP) mais les décrets d'application ont détourné l'objet même de la loi.

YB (CFTC) : dans la documentation à la disposition de la CPNEFP, figurent les décrets attendus pour l'application de cette loi, mais les thèmes abordés dans ces décrets n'empêchent pas la branche de travailler sur ce sujet. Les taux de cotisations, les nouveaux dispositifs (CPF ...), le travail que doivent accomplir les branches est indiqué dans la loi.

JFC (SyndArch) : même si les chiffres sont indiqués dans la loi, les décrets peuvent être dérogatoires.

YB (CFTC) : estime que ce qui émane de la part d'un organisme qui gère les fonds de la formation professionnelle ne peut pas toujours être marqué du sceau de la suspicion.

JFC (SyndArch) : ce n'est pas l'organisme qu'il remet en cause, mais sa structure politique.

SC (CFDT) : même si Y. Bouaziz est bien intégré au sein de l'Opca PI, avoir le regard extérieur de B. Ducroix peut permettre des échanges intéressants.

PS (UNSA) : la CPNEFP attend avec impatience l'invitation de l'Opca PI et les textes que doit lui fournir Y. Bouaziz.

Décision : La CPNEFP acte qu'elle participera au séminaire relatif à la formation professionnelle organisé le 16 avril 2014 par l'Opca PI et propose de mettre à nouveau ce sujet à l'ordre du jour de la réunion du 10 avril 2014.

Point n° 6 : Questions diverses

↳ Formation dans les DOM :

JFC (SyndArch) : plusieurs problèmes ont été identifiés dans les DOM :

- des problèmes de mise en œuvre de la politique de la branche en termes de formation : les agences rencontrées sur place disent avoir des difficultés à trouver des formations qui leur soient remboursées et des formations spécifiques à leur région, comme l'adaptation du développement durable aux conditions tropicales. Des formations sont dispensées à la Réunion, mais comment faire pour qu'elles le soient d'un département à l'autre ?
- des problèmes de collecte : la collecte est effectuée par l'AGEFOS-PME à la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, la collecte qui doit normalement se faire en direct en Guyane n'est pas effectuée ...

La CPNEFP doit essayer de comprendre tous ces problèmes et les faire remonter en métropole.

YB (CFTC) : puisque le mandat a été confié à l'Opca PI par la branche pour la collecte et le financement, mais que celui-ci a sous-traité avec l'AGEFOS-PME, il serait judicieux d'écrire à l'Opca PI pour avoir des informations. Ensuite, la CPNEFP en profitera pour l'interroger sur l'offre de formation dans les DOM et son financement ; quant aux formations spécifiques aux DOM, Y. Bouaziz ne sait pas y répondre.

PP : tous les ans, l'Opca PI communique à la branche un fichier relatif à la cotisation paritarisme, elle a ainsi des informations sur les entreprises de chaque DOM qui se sont acquittées de la contribution formation directement auprès de l'Opca PI ou via l'AGEFOS-PME, informations relatives à la masse salariale, au nombre de salariés ...

JFC (SyndArch) : reste à savoir si les informations collectées par l'Opca PI sont fiables, il faut quand même faire un état des lieux de la formation dans les DOM.

PP : comme les trois départements que sont la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion sont collectés par l'AGEFOS, le paritarisme est tenu d'effectuer un appel et une relance auprès des entreprises de ces trois DOM. Les cotisations sont relativement bien payées, de temps à autre, une entreprise ne comprend pas les termes du courrier pour une raison simple, c'est que leur organisme collecteur n'est pas l'AGEFOS-PME, mais OPCALIA. Il y a peut-être un certain nombre d'entreprises dans ce cas là, mais nous ne savons pas combien.

De fait, les seules entreprises qui peuvent être interpellées sont celles qui sont déjà répertoriées dans le fichier de l'Opca PI.

JFC (SyndArch) : il faut faire un état des lieux puisque la situation dans les DOM a l'air d'être compliquée.

SC (CFDT) : il faudrait uniformiser le système quitte à rencontrer l'Opca PI.

YB (CFTC) : le secrétariat du paritarisme peut toujours contacter Catherine Leblanc pour échanger sur ce point là.

JFC (SyndArch) : il vaut mieux que la Présidence de la CPNEFP écrive aux entreprises des DOM pour leur demander qu'elles fassent un état de tous les dysfonctionnements qu'elles rencontrent, que ce soit en matière de collecte, de formation, etc. La CPR Martinique doit d'ailleurs se réunir prochainement pour faire le point sur les problèmes de formation.

SC (CFDT) : ce qui n'empêche pas P. Pouilley et H. Tran de rencontrer l'Opca PI.

Décision : La CPNEFP propose que le secrétariat du paritarisme écrive aux CPR des DOM pour leur demander un état des lieux des problèmes rencontrés, tant au niveau des organismes collecteurs que de la formation, etc.

↳ **Présentation des courriers proposés par la CPNNC relatifs à la professionnalisation et à la HMONP :**

- Courrier à l'attention des écoles d'architecture :

YB (CFTC) : il a été dit en CPNNC que la HMONP ne serait financée, ni dans le cadre de la période de professionnalisation, ni dans celui du plan de formation. Au regard des chiffres présentés par la SPP cadre de vie, 180 personnes sont concernées par cette formation. Si une telle décision est prise, cela signifie que 63 formations au titre de la période de professionnalisation et 118 au titre du plan de formation ne seraient plus financées, c'est-à-dire, autant de projets professionnels mis de côté, les victimes seraient les salariés.

Les directeurs de certaines écoles d'architecture sont à l'origine de ce débat puisqu'ils ont commis l'erreur de dire aux entreprises que les salariés devaient être rémunérés à hauteur de 85 % du salaire de référence, ce qui est illégal.

Pour éviter de mettre de côté les 180 formations financées au titre de 2013, il faut rappeler que le contrat de professionnalisation est le seul dispositif mobilisable, mais en aucun cas dire que cette formation ne peut pas être financée.

JFC (SyndArch) : comme la HMONP suivie dans le cadre de la période de professionnalisation est prise en charge à hauteur de 9.15 €/heure, cela correspond ni plus ni moins à payer les 150 heures de cours, c'est-à-dire les frais d'inscription. Dans le cadre des contrats de travail proposés par les écoles, les salaires ne sont pas maintenus puisqu'il est prévu que les heures de formation soient prises pendant les congés payés des stagiaires, ce qui est une combine pour que les écoles n'aient rien à payer.

YB (CFTC) : le problème soulevé par Y. Bouaziz est celui de ne pas exclure 180 personnes en HMONP au titre de la période de professionnalisation et du plan de formation.

PS (UNSA) : intervient en tant qu'observateur et estime qu'il faut distinguer, d'un côté la HMONP qui existe et avec laquelle il faut faire, et de l'autre, sa prise en charge. Le souci c'est que la branche retombe dans le même travers que lorsque la HMONP a été créée, à savoir que les écoles avaient comme mot d'ordre de ne prendre que des contrats de professionnalisation, résultat, les agences ont refusé de les embaucher parce que la rémunération était trop élevée. Si la branche souhaite qu'il n'y ait plus d'architectes dans 10 ans, elle n'a qu'à continuer ainsi.

JFC (SyndArch) : la circulaire Arlot avait prévu, comme seul dispositif, le contrat de professionnalisation, espérant qu'il serait pris en charge par la branche à un coût très élevé. L'avenant n° 2 signé par toutes les organisations syndicales

avait pour but de bloquer ce système, ce qui a fonctionné ; l'objectif final de la branche est d'aller discuter de la HMONP avec le Ministère de la Culture. Le courrier proposé par la CPNNC ne concerne que les écoles et risquera peut-être de précipiter la réflexion du Ministère de la Culture sur la HMONP.

L'autre problème est le statut des enseignants praticiens. Aujourd'hui, avec la montée en puissance du doctorat, le risque dans quelques années est de ne plus avoir de praticiens dans les écoles, mais des enseignants "docteurs". Le Syndicat de l'Architecture vient de renouveler la proposition déjà faite il y a longtemps, que la HMONP soit l'équivalent d'un doctorat de praticien et cette proposition a été "entendue" par le Ministère de la Culture. Ainsi, il pourrait y avoir des enseignants praticiens dans les écoles au même niveau que les docteurs et cela permettrait de résoudre deux problèmes, le contenu et la durée de la HMONP, ainsi que la présence d'enseignants praticiens dans les écoles.

YB (CFTC) : entend bien cette vision politique, c'est pourquoi le courrier peut être envoyé en l'état. Par contre, au niveau de l'Opca PI, les règles de financement demeurent inchangées. Il y a quand même 63 personnes qui suivent la HMONP en période de professionnalisation et 118 au titre du plan de formation, c'est donc une formation importante et les salariés qui ont un projet professionnel doivent pouvoir en bénéficier.

SC (CFDT) : est d'avis d'envoyer ce courrier en l'état, mais que la branche s'empare du sujet de la HMONP en matière de contenu et de prise en charge et rencontre le Ministère.

PS (UNSA) : l'UNSA maintient qu'il n'est pas normal de dire que "*Le contrat de professionnalisation est le seul dispositif mobilisable pour permettre à un salarié de suivre la formation HMONP*", alors que la pratique est différente.

JFC (SyndArch) : c'est le seul dispositif qui est prévu dans la circulaire Arlot et qui constitue une prise en charge.

HT : il n'y pas d'intérêt à faire référence à la circulaire Arlot qui parle de stage ...

YB (CFTC) : propose d'indiquer que "*Le contrat de professionnalisation est le seul dispositif **en alternance** ...*"

SC (CFDT) : le collègue salarié et les salariés de la branche sont d'avis qu'en Ile-de-France, la HMONP fait des collaborateurs à bas coût qui n'aboutissent pas à un emploi digne de ce nom, c'est une espèce de concurrence déloyale.

JFC (SyndArch) : la CPNEFP a un gros travail à faire sur le sujet, il faut qu'elle commence par renégocier l'accord formation, définir la prise en charge de la HMONP, etc.

HT : la CPNEFP ne fera pas l'économie d'une renégociation des accords formation, d'autant plus qu'avec le compte personnel de formation qui peut aller jusqu'à 150 heures, c'est l'équivalent de la HMONP.

JFC (SyndArch) : avec en plus la disparition du DIF, la CPNEFP va devoir mettre sur table un certain nombre de sujets.

Décision : La CPNEFP valide en l'état le courrier rédigé par la CPNNC, courrier qui fera l'objet d'un envoi au Ministère de la Culture pour information préalable et ensuite aux directions d'écoles d'architecture.

- Courrier à l'attention de l'Opca PI :

YB (CFTC) : propose que la CPNNC fasse part à l'Opca PI de son souhait de voir maintenues les règles de financement telles qu'elles existent au titre de la période de professionnalisation et du plan de formation et ce, à titre conservatoire dans le cadre des démarches futures sur la HMONP.

HT : la CPNNC a été saisie politiquement sur des questions de droit du travail, etc., mais la CPNEFP amène un point d'explicitation sur la prise en charge de la formation qui relève de ses attributions. Pour des interlocuteurs extérieurs, il peut sembler curieux que les deux commissions paritaires nationales se renvoient le problème.

JFC (SyndArch) : à ce rythme là, le courrier va passer d'une commission à l'autre et ne partira jamais, or, des personnes attendent une réponse qu'elles sont en droit de recevoir et c'est de la responsabilité de la CPNNC. JF. Chenais estime que la CPNEFP n'a aucun avis à donner sur la manière dont fonctionne la CPNNC.

Décision : La CPNEFP propose que la CPNNC ne donne, pour le moment, aucune instruction particulière à l'Opca PI quant au financement de la HMONP.

↳ Modalités de financement des formations CAO-DAO et BIM :

YB (CFTC) : la branche a inscrit la CAO-DAO en formation longue pour initier les salariés débutants, or, avec le BIM, cette formation n'est plus adaptée. Néanmoins, l'OPCA va continuer à financer ces formations longues. Y. Bouaziz suggère que la CPNEFP précise sa position pour éviter que la CAO-DAO ne soit financée de manière outrancière.

JFC (SyndArch) : le BIM n'est pas seulement du CAO-DAO, c'est un ensemble de données liées à une maquette numérique, ainsi qu'aux logiciels connexes (extensions métrés, extensions descriptives ...). La maquette numérique dite "BIM" est une maquette qui contient l'ensemble des informations du projet.

YB (CFTC) : les formations financées concernaient trois logiciels : les formations courtes sur Autocad (3 jours), les formations plus longues sur 3DS Max et les formations sur Revit. La CPNEFP doit travailler sur ces formations là.

PS (UNSA) : le problème de l'Opca PI c'est donc d'affecter à ces types de formations un droit de prise en charge même si les utilisateurs sont novices sur ces nouvelles techniques ?

YB (CFTC) : l'Opca PI n'aura pas de problème puisqu'il va financer ces formations. Par contre, des règles ont été mises en place, la formation longue CAO-DAO concerne un public novice dans ce domaine et la formation courte concerne un public expérimenté. Or, avec le BIM, l'Opca PI va financer les formations longues pour des cibles qu'il ne jugera pas prioritaires. La CPNEFP doit être alertée sur le fait que cette formation relève du cœur de métier et que les règles actuelles ne sont pas forcément adaptées, elles doivent évoluer pour satisfaire tout le monde.

EC (UNSA) : la formation longue 3DS Max est une usine à gaz et n'a rien à voir avec l'architecture, c'est tout à fait le cas de figure dans lequel une formation à un logiciel est financée alors qu'elle devrait être autofinancée par le vendeur de logiciels. La CPNEFP doit effectivement se positionner par rapport à cela.

HT : la CPNEFP, dans le cadre de la labellisation, avait fait la distinction entre les formations CAO-DAO, et une formation pour le BIM. La CPNEFP considérait que c'était une formation sur logiciel, et que dans le cadre de la labellisation une priorité devait être créée sur une réflexion plus étendue, celle des pratiques liées à la maquette numérique.

La CPNEFP n'est pas étrangère à ces questions là, mais si la section cadre de vie crée des dérogations parce que des personnes qui ne siègent pas en CPNEFP décident si une formation relève du BIM ou pas, c'est un peu problématique. Les logiciels 3DS Max, Revit et autres sont des logiciels de CAO-DAO, ce qui signifie une prise en charge de type formation courte, soit 2 jours. La difficulté de l'Opca PI est-elle de faire la distinction entre les logiciels ?

YB (CFTC) : c'est à la CPNEFP de se positionner sur les types de logiciels qui rentrent dans le cadre du BIM, sur les modules de formation, le format de la formation, l'ensemble des formations nécessaires pour le BIM ...

FG (SyndArch) : la CPNEFP doit être claire, si le stagiaire a les pré-requis suffisants, qu'il maîtrise le logiciel de CAO-DAO, des formations complémentaires pour travailler sur une maquette numérique peuvent lui être proposées.

PC (SyndArch) : il faut qu'aujourd'hui, les architectes et les salariés travaillent réellement la maquette numérique, ce qui n'est pas le cas en France. Il faut donc qu'ils commencent par faire des formations sérieuses et ensuite, qu'ils investissent, car pour être éligibles au BIM, il faut que les entreprises aient des programmes dédiés à l'architecture. Qu'est-ce que le BIM ? C'est la traduction d'un travail de conception 3D avec des logiciels spécifiques dédiés à l'architecture, ce qui demande un gros investissement de la part des agences. L'autre problème pour les agences, ce sera l'investissement personnel des personnes qui pratiquent la gestion de toute une chaîne car ce n'est pas le tout de faire une maquette numérique et de la traduire en BIM.

HT : finalement, tout le monde est d'accord pour former les agences au BIM, mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe pas de logiciel BIM en tant que tel. Aujourd'hui, le débat sur le BIM est industriel, notamment au niveau des fabricants de logiciels déjà utilisés par les entreprises, qui se disent être des logiciels "BIM" pour remporter des marchés. Aujourd'hui, il n'y a pas de logiciels BIM, mais des logiciels de CAO-DAO, des logiciels de 2D et 3D pour lesquels des softs complémentaires de langage estampillés "BIM" sont développés, donc des extensions liées à l'exportation de données, dans un langage universel. Mais la question logicielle ne répond pas aux problématiques de formation à la maquette numérique telles que la CPNEFP les a énoncées.

JFC (SyndArch) : ce n'est pas à la branche de former des personnes sur des logiciels, mais aux marchands de logiciels. Quant au BIM, il faut que la branche se fasse à l'idée que ce n'est pas un logiciel, mais une procédure, que tout ce qui vient d'être dit par les uns et les autres est parfaitement exact et qu'il faut maintenant qu'elle définisse sa position politique pour la communiquer à l'Opca PI. Peut-être faut-il mettre en place une sous-commission "BIM" qui réfléchisse à un référentiel et à des formations adaptées qui pourraient être labellisées sous cette estampille.

YB (CFTC) : estime qu'il serait judicieux de mettre en place cette initiative.

EC (UNSA) : est également d'accord pour qu'une sous-commission spécifique "BIM" soit mise en place et pour ramener les formations sur les logiciels à ce qui a été décidé initialement sans aller au-delà. Il ne faut surtout pas se faire avoir par les discours des marchands de logiciels, la CPNEFP doit rester sur sa position et que la prise en charge des formations n'excède pas deux jours par logiciel.

Décision : La CPNEFP prend acte que la Sous-commission Labellisation se réunira le jeudi 03 avril 2014, elle sera chargée de définir les règles de prise en charge pour l'ensemble des logiciels en rapport avec l'architecture.

↳ Modalités de traitement de la labellisation par l'Opca PI :

YB (CFTC) : l'Opca PI traite les dossiers de formation de façon automatisée et travaille à partir des mots clés que les entreprises indiquent dans leur intitulé de formation. L'inquiétude c'est que parfois, comme les entreprises ne reprennent pas l'intitulé complet de la formation labellisée, il y ait des erreurs au niveau des prises en charge entre les formations labellisées et non labellisées.

Y. Bouaziz propose d'associer un code à chaque intitulé de formation labellisée pour que l'automate ne se trompe pas.

HT : l'Opca PI fonctionne par mot clé, mais pour la branche, le principe même de la labellisation c'est une formation exacte, seule et unique avec un intitulé exact, seul et unique.

YB (CFTC) : il s'agit d'un problème de report de l'intitulé d'une formation de la part de l'entreprise, il est arrivé qu'elle ne reporte pas intégralement le nom de la formation labellisée.

HT : dans ce cas, il faut juste rappeler aux entreprises que si elles ne veulent pas qu'il y ait d'erreur dans le traitement de la prise en charge de leur dossier, elles doivent faire attention au libellé.

YB (CFTC) : en tant que membre de la SPP cadre de vie, son rôle est d'alerter la CPNEFP sur des risques d'erreurs éventuelles qui pourraient avoir lieu.

HT : la branche remet une plaquette d'informations à chacun des organismes dont au moins une action est détentrice du label. H. Tran propose de rajouter une mise en garde précise aux entreprises d'architecture leur demandant de faire très attention, au moment de la demande de prise en charge préalable, à l'intitulé de l'action de formation.

YB (CFTC) : propose quand même que la CPNEFP réfléchisse au rajout d'un code pour la prochaine labellisation.

HT : sauf que la branche n'est pas seule décisionnaire et qu'elle risque de venir impacter le travail d'une vingtaine d'organismes de formation et certainement plus dès l'année prochaine, compte-tenu de l'élargissement des priorités et du nombre d'organismes de formation contactés dans le cadre de la campagne de labellisation, plus de 280.

YB (CFTC) : il suffit de demander aux organismes de formation de rajouter un numéro à l'intitulé de la formation.

HT : n'a pas de solution à apporter.

Décision : La CPNEFP prend note des difficultés qui peuvent survenir dans le traitement automatisé des prises en charge des formations labellisées, lorsque les intitulés ne sont pas repris à l'identique, et propose d'y réfléchir.

Ordre du jour de la CPNEFP du 10 avril 2014

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 mars 2014
- 3 - Rapport d'activité de la Présidence
- 4 - Accord formation
- 5 - Projet "Emploi & Compétences"
- 6 - Information sur le séminaire organisé par l'Opca PI sur la formation professionnelle
- 7 - Campagne de labellisation 2015 : CTL
- 8 - Analyse statistique des formations prises en charge par Actalians en 2013
- 9 - Questions diverses